

PROCÈS-VERBAL

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 6 décembre 2011 à 20 h 00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum:

Le Maire monsieur Yves Croteau;

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;
André Bernier;
Guy Lapointe;
Robert Leclerc;

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;
Barbara Beugger.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 heures par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

318-12-2011

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, de laisser le point « varia » ouvert à tout sujet d'intérêt public et d'ajouter les items suivants :

- 10.1 Avis de motion concernant la modification du règlement 2007-174;
- 10.2 Achat de lampes de scène pour le service des incendies;
- 10.3 Demande de nettoyage de fossé;
- 10.4 Avis de motion concernant la modification du règlement 2002-92;
- 10.5 Remerciement au député;
- 10.6 Demande de places en garderie.

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2011

319-12-2011

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de la séance régulière du 1^{er} novembre 2011.

3. FINANCES

3.1 Comptes à payer

320-12-2011

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les comptes à payer pour une somme de 228 451,46\$ et d'entériner les comptes payés durant le mois de novembre 2011 pour une somme de 70 656,92\$.

3.2 Paiement des décomptes progressifs 1 et 2 concernant le pavage sur la rue des Lilas

Considérant qu'il y a lieu de procéder au paiement à l'entreprise Pavage Maska des décomptes progressifs 1 et 2 pour le pavage de la rue des Lilas;

Considérant que le montant du décompte progressif 1 s'élève à 6 790,90 \$ plus les taxes, soit un montant de 7 736,63 \$;

Considérant que le montant du décompte progressif 2 s'élève à 176 629,31 \$ plus les taxes, soit un montant de 201 224,95 \$;

321-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient payés à l'entreprise Pavage Maska, les décomptes progressifs 1 et 2 pour les travaux de pavage de la rue des Lilas et ce, pour un montant de 208 961,58 \$ incluant les taxes applicables.

3.3 Paiement du décompte progressif concernant le pavage du 5^{ième} Rang

Considérant qu'il y a lieu de procéder au paiement, à l'entreprise Pavage Maska, du décompte progressif pour le pavage du 5^{ième} Rang;

Considérant que le montant s'élève à 184 355,02, plus les taxes, soit un montant de 210 026,46 \$;

322-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit payé à l'entreprise Pavage Maska, le décompte progressif pour le pavage du 5^{ième} Rang et ce, pour un montant de 210 026,46 \$.

4. ADMINISTRATION

4.1 Dépôt des indicateurs de gestion 2010

Conformément à la loi, Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose les indicateurs de gestion 2010.

4.2 Renouvellement du contrat avec les Publications Municipales

Considérant qu'il y a lieu de renouveler le contrat avec les Publications Municipales pour l'édition et l'impression du Bavard;

323-12-2011

Considérant que la soumission fournie par les Publications Municipales est la suivante :

- 20 pages : 939,00 \$ plus les taxes;
- 24 pages : 1 095,00 \$ plus les taxes;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit renouvelé le contrat avec les Publications Municipales pour un nombre de 20 pages et ce, pour un montant de 939,00 \$ plus les taxes applicables.

4.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM)

Considérant les travaux réalisés de scarification de la fondation de la rue des Lilas;

Considérant qu'une aide financière de 40 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* est accordée à la Municipalité pour ces travaux;

Considérant que ces travaux ont été complétés dans le délai prescrit par le Ministre délégué aux Transports;

Considérant que les coûts des dits travaux pour une somme de 142 080,43 \$ incluent les matériaux, la main-d'œuvre et les taxes;

324-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères:

Que soient approuvées les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue des Lilas pour un montant subventionné de 40 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité;

Que le dossier de vérification a été constitué.

4.4 Renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur

Considérant qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien du photocopieur avec l'entreprise Papeterie Expert;

Considérant que le tarif proposé est de 0,015 \$ pour les copies en noir et blanc et de 0,1207 pour les copies en couleur;

325-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit renouvelé le contrat d'entretien avec l'entreprise Papeterie Expert.

4.5 Demande de Morphan inc. afin de modifier l'entente pour travaux municipaux

Considérant la demande de monsieur Gilles Phaneuf de l'entreprise Morphan inc. afin que soit modifiée à nouveau l'entente pour travaux municipaux intervenue avec la Municipalité d'Upton le 5 juin 2009;

Considérant qu'il y a lieu de corriger la résolution numéro 309-11-2011;

Considérant que Morphan inc souhaite que soit modifié l'article 21.4 de ladite entente afin que la Municipalité assume les frais et les honoraires professionnels de notaire pour le transfert de la propriété;

Considérant que Morphan inc. dans sa lettre du 29 novembre dernier, affirme qu'il procédera aux travaux de pavage et soumettra la facture à la Municipalité;

Considérant qu'à cet égard, l'entente pour travaux municipaux signée par Morphan inc. le 5 juin 2009 prévoit aux articles 7.1, 9.1, 10.1 et 11.1, que les travaux de pavage et les honoraires professionnels qui y sont liés sont entièrement à la charge du promoteur;

326-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit modifiée la résolution 309-11-2011 au point 12.2.1 de la façon suivante :

« Pour les travaux effectués au 1^{er} novembre 2011, une somme de 16 532,81 \$ (incluant la TPS et la TVQ) attribuable à la part devant être payée par madame Monique Plamondon, sera versée au plus tard dans le quinze (15) jours de la réception de la facture détaillée de l'entreprise Morphan Inc. »;

Que les frais de notaire soient assumés par le promoteur, telle l'entente.

Que la Municipalité ne dérogera pas aux conditions édictées à l'entente pour travaux municipaux notamment en ce qui concerne les coûts des travaux d'asphaltage et les frais professionnels qui y sont liés;

Qu'ainsi, ce conseil refuse, sans équivoque, la réception et le paiement de toute facture à cet égard.

4.6 Annulation des intérêts encourus pour la facture numéro 1000

Considérant la facture numéro 1000 à l'attention de madame Monique Plamondon, concernant les travaux d'infrastructures pour le lot 1 958 168 sis en front de la rue du Notaire;

Considérant l'entente de paiement demandée, la propriété étant vendue;

327-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient annulés les intérêts encourus pour la facture 1000 concernant le lot 1 958 168 pour des travaux d'infrastructures.

4.7 Contrat d'entretien ménager

Considérant qu'il y a lieu de prendre les services d'une entreprise en entretien ménager pour assurer la conciergerie du bureau municipal, de la bibliothèque, de la salle du conseil ainsi que du centre communautaire et ce de façon hebdomadaire;

Considérant que l'entreprise Entretien Ménager Lyna inc propose une offre de services au montant de 970,00 \$ par mois et que tous les travaux autres que ceux stipulés au contrat soient facturés à un taux horaire de 30,00 \$ de l'heure;

Considérant que l'offre de services inclus les produits d'entretien ménager, les produits hygiéniques pour les salles de bain et les sacs à ordures;

328-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soient retenus les services de l'entreprise Entretien Ménager Lyna inc. pour assurer la maintenance du bureau municipal, de la bibliothèque, de la salle du conseil ainsi que du centre communautaire et ce, de façon hebdomadaire;

Que le contrat débute le 9 décembre 2011.

4.8 Renouveaulement de l'entente avec Transport adapté Omnibus

329-12-2011

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la Municipalité accepte de verser sa quote-part à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base;

Que la Municipalité accepte que la Municipalité régionale de comté d'Acton (MRC) agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2012;

Que la Municipalité approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2012 au montant de 300 685,00 \$;

Que la Municipalité approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2012 soit :

92,00 \$ carte de 40 déplacements locaux (2,30 \$ / unité);
55,00 \$ carte de 20 déplacements locaux (2,75 \$ / unité);
27,50 \$ carte de 10 déplacements locaux (2,75 \$ / unité);
3,00 \$ déplacements locaux à l'unité;
7,00 \$ déplacements extérieurs à l'unité;
1,00 \$ par enfant de 0 à 11 ans déplacements locaux à l'unité;
3,00 \$ par enfants de 0 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité;

Que la Municipalité autorise à même le fonds d'administration général le versement d'une quote-part à Transport Adapté Omnibus au montant de 5 595,45 \$ pour l'année d'opération 2012.

4.9 Demande de contribution à la Fondation Honoré-Mercier

Considérant que la Fondation Honoré-Mercier procède à sa campagne de financement en ce moment;

Le conseil municipal a pris connaissance de la demande et en prend bonne note.

4.10 Nomination de signataires pour l'entente administrative à intervenir entre la Conférence régionale des élus de la Montérégie-Est, Le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Municipalité ainsi que le Théâtre de la dame de Cœur

330-12-2011

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la signature de l'entente administrative à intervenir entre la Conférence régionale des élus de la Montérégie-Est, le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Municipalité ainsi que le Théâtre de la dame de Cœur;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit entérinée l'entente administrative;

Que soient mandatés, monsieur le maire, Yves Croteau et la directrice générale, madame Cynthia Bossé à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente administrative à intervenir entre la Conférence régionale des élus de la Montérégie-Est, Le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Municipalité ainsi que le Théâtre de la dame de Cœur.

4.11 Renouvellement des mandats des échevins du C.A de l'Office municipal d'habitation

Considérant que les mandats de monsieur André Bernier, conseiller municipal et de madame Nicole Ménard conseillère, délégués pour le compte de la Municipalité, tous deux siégeant sur le Conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation (OMH) d'Upton, sont échus depuis octobre 2011;

Considérant qu'il y a lieu de nommer deux élus afin de siéger, pour un terme de trois ans, sur le Conseil d'administration de l'OMH;

331-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillères et des conseillers que madame Nicole Ménard et monsieur André Bernier soient désignés, à titre d'élus municipaux, afin de siéger sur le Conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation (OMH) d'Upton et ce, pour une période de trois (3) ans.

4.12 Avis de motion – Modification du règlement 99-31 relatif au traitement des élus

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc afin que soit présentée, à une séance ultérieure, une modification au règlement 99-31 concernant le traitement des élus.

4.13 Souhais des Fêtes dans le journal « La Pensée »

332-12-2011

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de faire publier dans le journal « La Pensée » les souhaits du temps des Fêtes et ce, pour un montant de 240,00 \$ ¼ de page plus les taxes applicables.

4.14 Établissement du calendrier 2012 des assemblées

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de la tenue de chacune des assemblées;

333-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2012 qui se tiendront le premier mardi de chaque mois (sauf exception) et qui débiteront à 20 h 00 :

10 janvier 2012	3 juillet 2012
7 février 2012	4 septembre 2012
6 mars 2012	2 octobre 2012
3 avril 2012	6 novembre 2012
1 ^{er} mai 2012	4 décembre 2012
5 juin 2012	

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

4.15 État comparatif des revenus et des dépenses

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose le second rapport (semestriel) comparatif des revenus et des dépenses.

Le Conseil municipal en prend acte.

4.16 Dépôt du rôle de perception général

Conformément aux articles 1001 et suivants du *Code municipal du Québec*, madame Cynthia Bossé, directrice générale dépose le rôle général de perception préparé en date du 1^{er} décembre 2011. Elle mentionne que conformément au Code, il y aura un second rôle de perception qui sera déposé en début d'année et ce, aux fins de la taxation annuelle 2012.

4.17 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement adoptant le budget et décrétant les taux de taxes pour l'année 2012

Avis de motion est donné par monsieur Claude Larocque afin de soumettre lors de la session extraordinaire qui aura lieu le mardi 13 décembre à 19 h 00, un règlement afin d'adopter les taux de taxes foncières générales, spéciales, de tarification, des compensations ainsi que le budget pour l'année financière 2012.

4.18 Conditions salariales et de travail des employés municipaux pour 2012

334-12-2011

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient approuvées les conditions salariales et de travail des employés municipaux pour l'année 2012 tel le rapport en date du 30 novembre 2011, déposé par madame Cynthia Bossé, directrice générale.

4.19 Avis de motion relatif à la modification du règlement 2009-196

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc afin que soit présenté, à une séance ultérieure, le projet du règlement numéro 2009-196-01 modifiant le règlement numéro 2009-196 intitulé « Règlement établissant un Programme de revitalisation à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ». Le projet de règlement 2009-196-01 vise à revoir les conditions de remboursement du crédit de taxes.

4.20 Demande de contribution financière à la Caisse populaire de la Rivière Noire concernant le projet d'enseigne

Considérant qu'il y a lieu, en 2012, de procéder à l'installation d'une enseigne permanente afin de publiciser les commerçants de notre territoire qui sont affectés par la nouvelle configuration des rues Lanoie, Saint-Éphrem et de la route 116;

335-12-2011

Considérant que ces commerçants font partie de notre économie locale et qu'il serait opportun de leur apporter le support financier requis à l'implantation d'une enseigne directionnelle;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité sollicite la Caisse populaire afin qu'elle contribue financièrement à l'implantation d'une enseigne directionnelle afin de soutenir les commerçants qui sont affectés par la nouvelle configuration des rues Lanoie, Saint-Éphrem et de la route 116.

4.21 Renouvellement de l'adhésion aux fleurons du Québec

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion aux Fleurons du Québec;

336-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit renouvelée l'adhésion aux Fleurons du Québec et ce, pour un montant de 905,00 \$ pour une période de trois ans.

4.22 Modification par résolution du règlement d'emprunt numéro 2011-223

Considérant qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables et ce, conformément au *Code municipal du Québec*, article 1076;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2011-223 qui s'intitule : «Règlement décrétant un emprunt de 488 893\$ et une dépense de 530 000\$ pour l'exécution des travaux de pavage de la rue des Lilas et du 5^{ème} Rang»;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter à la réduction de l'emprunt une partie du fonds général de l'exercice financier 2011;

Considérant qu'il y a lieu de réduire le montant de la dépense prévue au règlement d'emprunt 2011-223;

337-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit modifier, à nouveau, le règlement 2011-223, à l'article 7, afin d'ajouter le 4^{ème} alinéa se lisant comme suit :

«Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt, un montant de 50 000\$ provenant du fonds général pour l'exercice financier de l'an 2011. »

4.23 Offre de service pour la mise à jour du programme de rinçage unidirectionnel

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour du rinçage unidirectionnel des conduites du réseau d'aqueduc exécuté à l'été 2011;

338-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient retenus les services de la firme Aqua Data pour la mise à jour du programme de rinçage unidirectionnel et ce, pour un montant de 575,00 \$ plus les taxes.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Cotisation à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la cotisation membre actif à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;

339-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit renouvelée la cotisation membre actif à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec et ce, pour un montant de 239,24 \$ incluant les taxes.

5.2 Service de prévention

Considérant la correspondance acheminée à madame Nathalie Ouellet, directrice générale de la Ville d'Acton concernant le service de prévention et la modification de l'entente souhaité par la Municipalité d'Upton;

340-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillères et des conseillers :

Que la Municipalité d'Upton réitère sa demande auprès de la Ville d'Acton;

Que la Municipalité d'Upton souhaite obtenir une rencontre avec la direction de la Ville d'Acton Vale afin que soit révisée l'entente du service de prévention.

5.3 Programme de parrainage de pompiers

Considérant que suite aux démarches afin d'augmenter son effectif au niveau des pompiers à temps partiel, aucune candidature intéressante n'a été déposée;

Considérant la proposition de monsieur Yves Ricard, directeur du service incendie pour la mise en place d'un programme de parrainage de pompiers en partenariat avec les entreprises uptonnaises;

341-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit approuvé le programme de parrainage de pompiers tel que présenté par monsieur Yves Ricard.

5.4 Reprise d'examen pour deux pompiers

Considérant que deux pompiers à temps partiel doivent reprendre leur examen afin d'obtenir leur diplôme de Pompier 1;

Considérant que la Municipalité a déjà payé les frais relatifs à la tenue d'un examen et qu'elle croit que tout pompier devrait être en mesure de réussir cet examen du premier coup;

Considérant la recommandation de monsieur Yves Ricard, directeur du service incendie que soit défrayer les coûts de reprise par les pompiers eux-mêmes;

342-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que les frais de reprise d'examen soient assumés par les pompiers concernés et qu'ils soient remboursés s'ils réussissent à obtenir la note de passage.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévisions des dépenses aux travaux publics pour le mois de décembre 2011

343-12-2011

La directrice générale a soumis le rapport du contremaître aux travaux publics, monsieur Mario Sansoucy, lequel prévoit des travaux à exécuter pendant le mois de décembre 2011 pour une somme de 5 555,00 \$ plus les taxes;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier, **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit décrété un budget au montant de 5555,00 \$ plus les taxes pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de monsieur Sansoucy.

6.2 Demande de monsieur Mario Durand

Considérant la demande de monsieur Durand concernant la modification du trottoir afin de l'égaliser au stationnement de la résidence qu'il habite;

Considérant que le comité de la voirie est allé sur place afin de prendre connaissance du dossier;

344-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la demande de monsieur Durand soit refusée;

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à l'attention du propriétaire de l'immeuble.

6.3 Embauche d'employés surnuméraires pour le déneigement

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des employés surnuméraires pour la période de déneigement;

345-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soient retenus les services de monsieur Marcel Cabana;

Que soient retenus les services de monsieur Yves Girard conditionnel à l'obtention du permis de conduire requis;

Que le taux horaire soit de 20,00 \$ de l'heure, sans avantages sociaux.

6.4 Achat d'un chasse neige

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un chasse-neige pour le service de la voirie;

Considérant la soumission de l'entreprise B.D.J. Ménard inc. pour un montant de 8 926,25 \$ plus les taxes applicables;

346-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité procède à l'achat du chasse neige et ce, pour un montant de 8 926,25 \$ plus les taxes applicables.

6.5 Achat d'une saleuse

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'une saleuse pour installer sur la camionnette du service des travaux publics;

Considérant que l'entreprise B.D.J. Ménard inc. propose deux modèles (installation incluse), le premier étant de la marque Poly-Caster en polymère pour un montant de 5 503, 00 \$ plus les taxes applicables et le second étant en « stanless » de marque Tarco pour un montant de 7 498,00 \$ plus les taxes applicables;

347-12-2011

Considérant que l'entreprise Phaneuf propose le modèle de marque Poly-Caster en polymère et ce, pour un montant, installation incluse, de 6 200,00\$ plus les taxes;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que l'entreprise B.D.J. Ménard inc. soit retenue pour son modèle de marque Poly-Caster en polymère et ce, pour un montant de 5 503,00\$ plus les taxes applicables.

6.6 Demande de monsieur Robert Jodoin

Considérant la demande de monsieur Robert Jodoin afin que soit rendue accessible la rivière à partir du terrain municipal situé au poste de pompage Lanoie sur le rang de la Chute;

Considérant les recommandations de monsieur Mario Sansoucy à l'effet que demeure accessible en tout temps les accès au poste de pompage en cas d'urgence et que ces équipements souterrains et de surfaces soient protégés;

348-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit refusée la demande de monsieur Robert Jodoin concernant l'accès à la rivière à partir du poste de pompage situé sur le rang de la Chute;

Que soit analysée d'autres alternatives.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Renouvellement de l'adhésion à L'OBV Yamaska pour 2012

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement à L'OBV Yamaska;

349-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit renouvelée l'adhésion à l'OBV Yamaska pour l'année 2012 et ce, pour un montant de 50,00 \$.

7.2 Dépôt des procès verbaux de la Corporation de la Rivière Noire

Madame Cynthia Bossé dépose les procès verbaux de la Corporation de la Rivière Noire et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

7.3 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2012

Considérant l'entente avec la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant que les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Considérant que pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose aux municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Considérant que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

350-12-2011

Considérant les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de procéder à l'achat des bacs suivants :

Bac gris 360 L : 25;
Bac vert 360 L: 10;
Bac brun 240 L: 50.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande de l'école de la Croisée

Ce point est reporté à l'assemblée régulière du 10 janvier 2012.

8.2 Demande de l'organisme des Paniers de Noël

Considérant que l'organisme des Paniers de Noël est en campagne de financement dans le but de subvenir aux besoins primaires d'une trentaine de famille dans notre Municipalité;

351-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit remis un montant de 100,00 \$ à l'organisme des Paniers de Noël.

8.3 Demande d'aide financière par le Musée St-Éphrem

Ce point est reporté à l'assemblée régulière du 12 janvier 2012.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2011

Le rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2011 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ de Ferme Vallélian et Fils inc.

Considérant que la Ferme Vallélian et fils inc. demande l'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour le dynamitage et l'excavation d'une butte de roc d'une superficie totale de 10 000 mètres carrés sur le lot 1 959 818 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise à mettre en culture la parcelle occupée par la butte de roc;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur dans la mesure où il n'y aura pas de vente de pierre ou de tout autre usage commercial sur le site visé;

Considérant que le lot 1 959 818 est présentement utilisé à des fins d'agriculture et que les sols sont constitués à 100% de classe 2 dans la partie ouest avec des contraintes de surabondance d'eau et de basse fertilité et à 100% de classe 3 dans la partie est avec contrainte de basse fertilité;

Considérant que l'autorisation de la demande n'aurait peu de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

Considérant que le projet ne comporte pas d'effets ou de contraintes résultant de l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

Considérant que le projet est situé dans un secteur qui est composé majoritairement de terres en culture et qu'il ne semble pas y avoir d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la Municipalité et dans la région;

Considérant que l'autorisation de la demande permettrait l'expansion des activités agricoles de Ferme Vallélian & Fils inc;

352-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton est favorable à l'autorisation de la demande de la Ferme Vallélian et fils inc. pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour le dynamitage et l'excavation d'une butte de roc d'une superficie totale de 10 000 mètres carrés sur le lot 1 959 818 du Cadastre du Québec et ce, aux fins de mettre cet espace en culture.

9.3 Premier projet du règlement 2011-225 modifiant le règlement de zonage 2002-90 afin d'agrandir la zone 106 à même la zone 105

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'agrandir la zone à dominance résidentielle numéro 106, à même des terrains situés dans la zone à dominance résidentielle numéro 105;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu' un avis de motion a été donné par monsieur Robert Leclerc lors de la séance régulière du conseil tenue le 1^{er} novembre 2011;

Attendu que les conseillers municipaux ont reçus plus de 48 heures à l'avance ce premier projet de règlement;

353-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers

Que dispense de lecture soit faite;

Que le présent règlement soit adopté tel que rédigé.

10. DIVERS

10.1 Avis de motion concernant la modification du règlement 2007-174

Avis de motion est donnée par monsieur Claude Larocque afin que soit modifié le règlement 2007-174 décrétant une délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire afin d'attribuer le pouvoir de dépense au responsable de l'entretien mécanique de la flotte de véhicules incendies.

10.2 Achat de lampe de scène pour le service des incendies

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat de deux lampes de scène avec support pour le service des incendies;

Considérant les différentes soumissions reçues par les entreprises Aéro Feu et l'Arsenal;

354-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acheté le modèle OPA600-M10 proposé par l'entreprise L'Arsenal au montant de 1 767,00 plus les taxes applicables pour deux lampes.

10.3 Demande de nettoyage de fossé

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10.4 Avis de motion concernant la modification du règlement 2002-92

Avis de motion est donnée par monsieur Guy Lapointe afin que soit modifié le règlement de construction 2002-92 relativement aux dispositions applicables à un raccordement au réseau d'égout.

10.5 Remerciement au député

Considérant les récents travaux de réaménagement de l'intersection de la route 116 ainsi que des rues Saint-Éphrem et Lanoie;

Considérant les démarches entreprises conjointement entre la Municipalité, les commerçants et monsieur Étienne-Alexis Boucher, député du comté de Johnson afin de rencontrer monsieur Daniel Daunais, directeur du ministère des Transports (MTQ), de la direction de l'Est-de-la-Montérégie;

Considérant que monsieur le député a rencontré monsieur Daunais, directeur de l'Est-de-la-Montérégie afin de lui faire part des inquiétudes et problématiques, quant à la sécurité et l'économie locale, engendrées par le nouveau tracé des voies de circulation et la signalisation implantée suite aux travaux de réaménagement de ladite intersection;

Considérant que monsieur Étienne-Alexis Boucher a effectué un suivi constant du dossier auprès des commerçants et de la Municipalité;

Considérant que la rencontre avec monsieur Daunais et son ingénieur adjoint, monsieur Julien a eu lieu ce 5 décembre dernier;

Considérant que toutes les personnes présentes ont constaté l'écoute active des représentants du ministère des Transports et de leur intérêt à trouver des solutions temporaires pour l'instant et à long terme d'ici le printemps 2012;

355-12-2011

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que ce conseil remercie sincèrement le député du comté de Johnson, Monsieur Étienne-Alexis Boucher et son équipe pour leur grande implication à l'avancement de ce dossier;

Que malgré que l'issue définitive de ce dossier ne soit pas encore connue, ce conseil constate que les interventions du député ont grandement contribué à la rencontre aussi rapide du «grand» directeur de la Montérégie Est au sein du ministère des Transports du Québec;

Que ce conseil est fier de la mobilisation et l'esprit d'équipe des citoyens, des commerçants, des représentants de la Municipalité et de l'équipe du député afin de régler rapidement les problématiques engendrées par le nouveau tracé des voies de circulation et leur signalisation.

10.6 Demande de places en garderie

Considérant que le gouvernement du Québec procède à l'appel de projet pour la création des 15 000 nouvelles places à contribution réduite, les places étant à 7 \$, en centre de la petite enfance et en garderie ;

Considérant que le Conseil d'administration du centre de la petite enfance (CPE) « Les P'tites Frimousses » souhaite présenter un projet d'un centre de la petite enfance à Upton comptant 39 places subventionnées;

Considérant que les demandeurs ont jusqu'au 24 février 2012 pour déposer une demande;

Considérant que de nombreux parents d'Upton doivent parcourir plus de 20 kilomètres (aller et retour), le matin et le soir, afin de porter leurs enfants en garderie à Acton Vale alors que la majorité d'entre eux travaillent dans les centres d'activités de Saint-Hyacinthe, Drummondville et Granby;

Considérant qu'il n'y a pas de service de transport en commun dans la MRC d'Acton et que plusieurs familles ne possèdent qu'une seule voiture et ainsi n'ont pas facilement accès aux services de garde éducatifs établis à Acton Vale ;

Considérant qu'Upton est une municipalité en plein développement où de nombreuses familles viennent s'installer, entraînant ainsi des besoins grandissants et réels en matière de service de garde sur son territoire ;

Considérant le développement domiciliaire « Les Habitations de la rive » qui sera poursuivi d'une seconde phase et comptera en totalité plus de 150 unités de logement destinées majoritairement à la clientèle du « premier acheteur » et de la jeune famille ;

Considérant que le « Rapport de consultation sur les besoins de la petite enfance et de la famille » réalisé en 2008 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est mentionne qu'Upton constitue l'un des deux pôles intermédiaires d'activités urbaines sur le territoire de la MRC d'Acton ;

Considérant que ledit rapport fait état du taux de faible revenu de 9,6% lequel est supérieur à la moyenne de la Montérégie et que le revenu annuel moyen est de 24 617\$;

Considérant que l'on note sur le territoire de la MRC d'Acton une hausse significative du taux de natalité et qu'il y a beaucoup d'enfants en attente d'une place ;

Considérant qu'à ce même rapport, il est précisément mentionné qu'il y a un manque de places en service de garde éducatif et que dans certains cas, certaines personnes se voient contraintes de demeurer sur l'assistance emploi, puisqu'elle n'ont pas de place en service de garde éducatif ;

356-12-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la Municipalité d'Upton appui le Conseil d'administration du CPE « Les P'tites Frimousses » dans ses démarches pour l'obtention de places subventionnées et l'implantation d'un CPE à Upton ;

Que la Municipalité d'Upton demande que soient attribuées, sur son territoire, au moins 39 places subventionnées;

Que la présente résolution soit envoyée à madame la ministre de la Famille, Yolande James, à monsieur Étienne-Alexis Boucher, député de Johnson, à monsieur Arthur Fauteux, président de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est ainsi qu'à monsieur Denis Gauthier, directeur général du centre de la petite enfance « Les P'tites Frimousses ».

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire, Yves Croteau invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de novembre 2011.

357-12-2011

Il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de novembre 2011.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

358-12-2011

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 21 heures 10 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.